

nulle part dans le bill l'indication que la compagnie a l'intention d'offrir ce genre d'assurance.

• (6.30 p.m.)

La Chambre devrait user de prudence avant de permettre à une compagnie d'employer des expressions comme *Income Life*, si elles ne reflètent le genre d'assurance qu'elle projette de vendre. Si la compagnie veut assurer ou protéger les revenus, ce nom serait approprié. Si elle projette de vendre de l'assurance-vie, j'en doute et je pense même qu'alors le nom serait entièrement inapproprié. Évidemment, quiconque achète une police d'assurance sur la vie ne protège pas son revenu. La seule façon de recueillir quelque chose est de mourir; une fois mort, point de revenu.

Il est absurde de permettre l'emploi de noms qui ne signifient pas ce qu'ils laissent entendre. La *Brunning Life Insurance Company* serait un nom logique pour cette société, car c'est M. Brunning qui demande qu'elle soit constituée en société et elle lui appartiendrait s'il pouvait trouver assez de gens pour l'aider à réunir les \$1,750 nécessaires pour cela, ce qui ne serait peut-être pas difficile.

On nous a dit qu'il y a une ressemblance entre ces deux projets de loi. Mais dans le cas du deuxième, la constitution en société et la nomination d'administrateurs provisoires demandent \$2,500. J'aurais bien aimé qu'on nous explique pourquoi une société dont le capital-actions s'élèvera apparemment à au moins \$1,736,800 n'a besoin que de \$1,750 avant d'élire des administrateurs. Je suppose que certains députés pourraient créer une société de finances. Après avoir payé les frais parlementaires et autres, nous pourrions avoir une société d'assurance quelconque pour moins de \$1,000. Il nous faudrait alors trouver seulement assez de gens pour souscrire et porter les fonds à environ 2 millions de dollars et nous serions lancés. Ce serait probablement très facile à faire. Après avoir obtenu une charte pour \$2,000, il serait facile d'obtenir de l'aide par la réassurance pour trouver le capital social nécessaire.

Ce genre de chose n'est pas dans l'intérêt du public canadien ou des clients individuels. Ces sociétés d'assurance ne fournissent pas nécessairement le genre d'assurance auquel on s'attend d'après ce que leur nom semble indiquer. Cette société dit qu'elle sera heureuse de s'occuper de la réassurance. La société primitive pourrait assurer les risques, la deuxième pourrait les réassurer et l'argent serait employé dans une troisième société—exactement le même argent dans chaque cas.

[M. Peters.]

Je ne sais pas si c'est là une société authentique. Elle me semble être un peu une société de finances improvisée avec une demi-douzaine d'affaires dans un seul bureau, vendant toutes sortes de choses, et au fond on voit que c'est aussi une agence de recouvrement des créances véreuses et lorsque la société se retire des affaires, quelqu'un d'autre s'en occupe. Je ne veux pas dire que cette société va se retirer des affaires ou autre chose de ce genre, mais à mon sens elle ne sert à rien.

C'est là un autre rôle que le gouvernement lui-même doit considérer—la création d'une nouvelle société pour conserver des richesses de cette sorte. Les 2 millions de dollars dont il est question ici pourraient tout aussi bien être ajoutés aux fonds des sociétés déjà établies. Si cet argent ne doit pas servir au bien commun, cela signifie tout simplement qu'il sera détourné des fins productives, alors qu'il aurait pu servir à réaliser des objectifs d'ordre national dans d'autres domaines. Il importe de surveiller de près les sommes que ces compagnies d'assurance placent de nouveau au pays. A mon avis, elles s'intéressent davantage à ce que des deuxièmes ou même des troisièmes hypothèques rapportent un taux d'intérêt excessivement élevé qu'à fournir de l'assurance-vie ne permettant que fortuitement d'accumuler une somme élevée qui servira peut-être à nuire aux mêmes personnes qui ont fourni l'argent en premier lieu et ont permis de recueillir une somme aussi considérable.

Je crois que les compagnies d'assurance-revenu ont un rôle à jouer au Canada. Chacune prend part à une substitution habile au moment où les provinces commencent à inclure la maladie et les accidents dans leurs propres polices d'assurance et que les compagnies, qui offraient de l'assurance-vie dans ces polices, constatent que cette garantie n'est plus souhaitable ou nécessaire aux yeux des contractants. Elles offrent donc maintenant de nouvelles couvertures de risques.

Pour cette raison, cette compagnie ne devrait pas inclure le mot «Income» dans son nom et le parrain du bill devrait être prêt à y substituer autre chose. Je m'oppose à l'emploi du mot «Income» dans ce cas, car d'autres compagnies pourraient bien faire de même. C'est une erreur d'appellation qui pourrait susciter de la confusion. Cela équivaut à présenter les faits sous un faux jour dans les cas où ce genre d'assurance n'est pas fournie.

Il est possible, je suppose, de fournir de l'assurance-revenu à vie, de façon à garantir le revenu la vie durant. Mais ce n'est pas ce que nous considérons normalement comme de l'assurance-vie. Si tel est le cas, cependant, le bill actuel ne répond pas à mes exigences,